

Réunion du 3 décembre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procurateur(s) :

Excusé(s) : Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Robert HERRMANN

Absent(s) : Monsieur Thierry CARBIENER

Rapporteur : Monsieur Freddy ZIMMERMANN

**N° CP/2012/905 -      Gestion de déchets - 2311**  
**Attribution de subventions au titre de la gestion des déchets ménagers**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide conformément au tableau annexé :

- d'attribuer les subventions suivantes dans le cadre de l'aide au réaménagement de décharges brutes communales :

. à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), une subvention de 19 525 €

. à la commune de HEIDOLSHEIM, une subvention de 1 246,49 €

. à la commune de NIEDERROEDERN, une subvention de 4 057,50 €

- d'attribuer les subventions suivantes dans le cadre de l'aide à la création et à la modernisation des déchèteries :

. au Syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères de Molsheim, Mutzig et environs (SICTOMME), une subvention de 38 000 € pour la modernisation de la déchèterie de BOERSCH

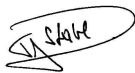
. au Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères (SMICTOM) de la Région de Saverne, une subvention de 65 000 € pour la construction d'une nouvelle déchèterie sur le secteur de Marmoutier, sous réserve de la fourniture des délibérations pour la fermeture des décharges brutes recensées par les communes concernées (HENGWILLER, JETTERSWILLER, LOCHWILLER, MARMOUTIER, OTTERSWILLER, SINGRIST et THAL-MARMOUTIER)

- d'attribuer des subventions d'un montant total de 16 392 € au SMICTOM d'Alsace Centrale, au SICTOMME et à la communauté de communes du Pays d'Erstein dans le cadre de l'aide à la prévention de la production de déchets.

La commission permanente approuve par ailleurs la convention financière définissant les modalités de versement à l'ADEME de la subvention de 19 525 € pour la réalisation d'une étude.

Elle autorise en outre son président à signer cette convention, à intervenir entre l'ADEME et le Département.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20121203-72738-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 07/12/12